



# RÈGLEMENT 2019

## « La Rando E-Pierre-Jacques »

*Réservée aux VAE*



" **La Pierre Jacques en Barétous** " nommée ainsi en l'hommage de Pierre Jacques TILLOUS, en souvenir de son engagement sportif et de son implication exemplaire, est un brevet sportif de masse.

### **1 – ORGANISATION**

La 16<sup>ème</sup> édition de **La Pierre Jacques en Barétous** est organisée le **samedi 27 juillet 2019** à **ARAMITS** (Pyrénées-Atlantiques) par l'Association Sportive Barétous Cyclisme sous l'égide du Comité départemental UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques (64).

**La VAE est considérée comme une randonnée réservée aux VAE dont l'aide ne dépasse pas 25 km/h.**

**Possibilité de deux parcours :**

**La Rando E- La Pierre Jacques : 59 kms - Dénivelé de 1540 m**

**La Rando E- La Pierre Jacques : 64 kms - Dénivelé de 1740 m**

### **2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**La E-Pierre-Jacques** est ouverte à tout cycliste VAE, homme ou femme, de nationalité française ou non, licencié ou non à une fédération française ou étrangère.

## **2-1: Conditions d'âge :**

**Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31-12-2018** peuvent participer à la randonnée « *La Montée VAE du col de La Pierre St Martin* ». Les personnes non majeures le **27 juillet 2019** devront fournir une autorisation parentale.

## **2-4 : Matériel et règlement technique**

**2-4-1 :** Tous les participants à cette épreuve, doivent **OBLIGATOIREMENT** porter un casque coque rigide.

**2-4-2 :** Les Vélos à Assistance Électrique (VAE) doivent être avec cycle à pédalage assisté par un moteur auxiliaire électrique n'envoyant son énergie au moteur que pour amplifier le mouvement du pédalier, de manière proportionnelle à la force du cycliste. Il s'agit donc là d'une assistance discrète et limitée ne dénaturant pas la fonction première du vélo. La puissance délivrée est inférieure ou égale à 250 Watts. Ce dispositif est homologué pour que l'assistance électrique se neutralise à partir de 25 km/h (à plus ou moins 10 %), ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler.

Une seule batterie est autorisée pour l'épreuve dont le contenu maximum en énergie est de 500 Watts heures.

Seule la commande de « marche au pas » est autorisée. Toute autre commande (poignée d'accélération tournante, d'un bouton, gâchette, etc...) qui permettrait au moteur de fonctionner seul (donc sans pédalage), est interdit.

## **2-5: Garanties d'assurances**

**La Pierre Jacques en Barétous** étant une manifestation sportive placée sous l'égide de l'UFOLEP et ouverte aux non licenciés UFOLEP (licenciés des autres fédérations ou non licenciés), il incombe à l'organisateur, conformément aux dispositions du Code du Sport, de souscrire pour la journée la totalité des risques inhérents à leur participation.

**L'organisateur** (ASB Cyclisme – siège social: Mairie 64570 ARAMITS) et **tous les participants** sont donc **couverts** par l'APAC (secteur des assurances de la Ligue de l'Enseignement) **en responsabilité civile**, c'est-à-dire s'ils créent des dommages matériels et **corporels à un tiers**. Les licenciés UFOLEP sont en outre couverts en individuelle accident et assistance rapatriement **par leur licence ou les garanties complémentaires optionnelles APAC qu'ils ont souscrites**. Il revient aux autres participants (non licenciés UFOLEP, concurrents étrangers...) de souscrire à titre personnel une garantie individuelle accident **pour couvrir les dommages non pris en charge par la responsabilité civile (exemple important : "je me blesse tout seul"...)** .

**Attention:** les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance (dispositions non imposées par la loi).



## **2-6: Respect de la charte ECO-CYCLO**

« La Pierre Jacques en Barétous » dispose du label « **ECO CYCLO** ». A ce titre tous les concurrents ou participants doivent obligatoirement en respecter la charte.

*1- La nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances, promenade, entraînement ou compétition, je conserve déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser.*

*2- Je respecte les règles du code de la route, mon casque est mon compagnon de route le plus fidèle.*

*3- Le cyclisme est un sport merveilleux, excellent pour la santé, je ne gâcherai pas ma chance et ces instants de bonheur par la prise de médicaments néfastes et interdits.*

### **3 – SÉCURITÉ**

Chaque participant, devra se conformer au Code de la route. Il ne devra utiliser que la partie droite de la chaussée et se conformer aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées, respecter les consignes données par les organisateurs au départ et en cours de route. **En cas d'infraction, chaque participant sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime.**

#### **3-2: Tarifs des engagements**

Voir bulletins d'engagements.

Le montant de l'engagement comprend l'inscription à l'épreuve, le repas de midi, l'assurance individuelle responsabilité civile et la douche.

#### **3-3: Conditions particulières d'inscriptions :**

Possibilité de s'inscrire à partir de notre site web, par courrier ou sur place:

le Vendredi **26** juillet 2019 de 16H00 à 21H00.

le Samedi **27** juillet 2019 entre 6H30 et 8H00.

#### **3-4: Repas accompagnateurs**

Il est possible de réserver le repas de midi pour les accompagnateurs **avant le 14 juillet 2019.**

### **4 – RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION.**

Retrait des dossards, à la **Salle des Fêtes – place de la Mairie à ARAMITS (64):**

- Le vendredi **26** juillet de 16H00 à 21H00 et le samedi **27** juillet de 6H30 à 8H00.

### **5 – DÉPARTS:**

Départ groupé à l'arrière du peloton chronométré, depuis la mairie.

### **6 – ARRIVÉE:**

Place de la mairie à ARAMITS.

### **7 – REPAS:**

- **Repas de midi à la Salle des Fêtes (à partir de 12H30)**: repas chaud avec des produits du terroir Basco-Béarnais.

**Autres prestations:**

Café et viennoiseries pour tous au départ (salle des Fêtes à ARAMITS)

**Reportage photographique**: réalisé par des photographes bénévoles de l'organisation.

## **8 – DROIT A L'IMAGE**

L'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie ou vidéo prise au cours de la manifestation afin de promouvoir *La Pierre Jacques en Barétous* (presse, sites internet, supports promotionnels divers). Toutefois, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (CNIL), chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Tout participant à *La Pierre Jacques en Barétous* souhaitant disposer de ce droit est prié de le confirmer par écrit (en indiquant son nom, son prénom, son adresse et si possible son n° de dossard) au responsable de l'organisation.

## **9 – ACCEPTATION DU RÉGLEMENT**

**L'inscription à *La Pierre Jacques en Barétous* vaut pour acceptation du règlement.** Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

## **10 – RENSEIGNEMENTS:**

Informations et envoi des inscriptions (avec chèque d'engagement) par courrier à:

**Office du Tourisme de Barétous – *La Pierre Jacques en Barétous* – 64570 ARETTE**  
**☎ 05.59.88.95.38**

**Site internet: [www.lapierrejacquesenbaretous.com](http://www.lapierrejacquesenbaretous.com)**

**E-mail : [lapierrejacquesenbaretous@gmail.com](mailto:lapierrejacquesenbaretous@gmail.com)**